



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

centres hospitaliers

Question écrite n° 5081

Texte de la question

M. Jean-Claude Guibal appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé sur les réflexions et propositions de l'association des hospitaliers comptables en ce qui concerne la création d'une école pour la formation des responsables des services de comptabilité ou financiers des établissements publics. Aujourd'hui, les chefs d'établissement éprouvent de réelles difficultés pour recruter dans la fonction publique hospitalière des agents détenant les compétences nécessaires aux besoins de ces services. En effet, il semble que les critères de recrutement des agents administratifs de la fonction publique hospitalière ne prennent pas en compte la spécificité des services comptables et financiers. Les directeurs d'hôpital se trouvent ainsi dans l'obligation de rechercher des agents qualifiés sur le marché du travail et de les recruter par voie contractuelle, ce qui pose de graves difficultés en termes de crédits disponibles et de pérennité des postes en cause. C'est pourquoi une formation approfondie dans les domaines comptables et financiers apparaît aujourd'hui nécessaire pour les agents exerçant des fonctions dans de tels services. En conséquence, il lui demande les suites qu'il entend donner à ce projet de création d'une école pour la formation de ces agents.

Texte de la réponse

Les directeurs d'établissements publics de santé constatent un manque de formation des agents hospitaliers chargés de la comptabilité et de la gestion financière. Les adjoints des cadres notamment rencontrent des difficultés face à la complexité croissante des questions financières. Le recrutement de ces agents n'est toutefois pas à remettre en cause ; son caractère généraliste constitue un atout pour l'hôpital qui peut ainsi bénéficier de profils divers pour les différentes fonctions auxquelles ont accès les cadres appartenant à la catégorie B. En revanche, la formation d'adaptation à l'emploi, telle qu'elle existe aujourd'hui, semble répondre insuffisamment au besoin de formation des agents dans les domaines comptable et financier et conduit au recrutement d'agents contractuels. Sur ce point, les services du ministre réfléchissent à l'élaboration d'une formation d'adaptation à l'emploi dont le contenu préparerait plus spécifiquement aux services financiers. Ils ne manqueront pas de solliciter dans ce cadre des directeurs d'établissements publics de santé et des responsables administratifs chargés des questions financières et du contrôle de gestion au sein des hôpitaux, et d'associer l'association des hospitaliers comptables à cette réflexion. La création d'une école spécialisée n'est toutefois pas envisagée dans la mesure où il existe déjà des structures de formation qui peuvent répondre au besoin de formation constaté.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Guibal](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (4^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5081

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 octobre 1997, page 3535

Réponse publiée le : 22 décembre 1997, page 4830